

n° 82\_2025DEL  
Nomenclature n° 715

Nombre de membres : 27  
Présents : 17  
Votants : 22

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20251113-82\_2025DEL-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARGEAU

**Séance du 13 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le six novembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Mme Sophie HERON, Maire.

**Étaient présents :** Mme Sophie HÉRON, Mme Virginie GUIRAUD, M. Alain MARGUERITTE, M. Jean-Pierre MISSERI, Mme Claudine BEGON, M. Denis ROUET, M. Jean-Michel BOUARD, M. Jacques LEROY, M. Brice LE BONNIEC, Mme Marielle LAMBERT, Mme Marie-Claire NIAF, Mme Laurence PELLÉ, Mme Julie GOUSSU, Mme Christine LEFEVRE, M. Jean-Michel LAPEYRONIE, Mme Lucile RIGAL, M. Antoine GUYON,

**Étaient absents/excusés :**

Mme Edwige CHOURAQUI, procuration donnée à Mme Virginie GUIRAUD  
Mme Cédeline BLANCHON, procuration donnée à Mme Sophie HÉRON  
Mme Cristina DRAGOMIR, procuration donnée à Mme Laurence PELLÉ  
M. Clément RIGAL, procuration donnée à Mme Lucile RIGAL  
M. Alexandre RADIN, procuration donnée à M. Antoine GUYON  
M. Julien JEROME  
M. Jérôme POITOU  
M. Fabrice POUPET  
M. Ulrich PADONOU  
Mme Virginie POITOU

Mme Julie GOUSSU est élue secrétaire de séance à l'unanimité.



### **82-2025DEL – CREATION D'UN TARIF SUPPLEMENTAIRE POUR LA VENTE D'UN PRODUIT MANUFACTURE AUPRES DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL**

Il est proposé d'ajouter un tarif à la grille récapitulative des tarifs communaux approuvés selon la délibération n° 20-2025DEL du 20/03/2025.

Celui-ci concerne la vente, par l'intermédiaire des deux boutiques de l'Office de Tourisme Intercommunal, d'un produit manufacturé, selon le tarif net ci-dessous :

<b>VENTE DE PRODUITS MANUFACTURES</b> (par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme Intercommunal)	
- Skyline de Jargeau	18,50 €

Après avis favorable de la commission Finances et cadre de vie du 5/11/2025, le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à :

- approuver le tarif correspondant à la vente du produit manufacturé « skyline de Jargeau » auprès de l'Office de Tourisme Intercommunal ;

- précise que ce tarif s'appliquera à partir du 14 novembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire, le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.



n° 82\_2025DEL  
Nomenclature n° 715

**Nombre de membres : 27**  
**Présents : 17**  
**Votants : 22**

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20251113-82\_2025DEL-DE



### Adopté à l'unanimité



Le Secrétaire de séance,

Julie GOUSSU

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme, le 13 novembre 2025



Acte certifié exécutoire :

Acte publié le :

Acte notifié le :

